



EXPO les villes en mouvement – 3^{ème} édition

« Reims 2020 : aménagement, construction, architecture : quelle agglomération durable demain ? »

Débat du 4 juin 2009
Médiathèque Jean Falala

En présence de

Eric QUENARD, Maire-adjoint de Reims, en charge de la politique de la ville et du logement

Entouré de

- **Bruno FORTIER**, Architecte-urbaniste, Grand Prix de l'urbanisme
- **Pierre POSSEME**, Président régional de la FFB Champagne-Ardenne
- **Christophe VILLERS**, Président du directoire du Foyer Rémois
- **François DUPOUY**, Directeur Général adjoint des services de Reims Métropole

Animé par **Hedwige de PENFENTENYO**, Fondateur de Fimbacte

L'ELABORATION D'UN LABEL « REIMS METROPOLE DEVELOPPEMENT DURABLE »

François DUPOUY

Le développement durable est au cœur de nos politiques. Cette conférence, organisée par la Fimbacte, s'intégrait donc parfaitement dans notre série de Rendez-vous Reims 2020.

Reims 2020 est une réflexion pilotée par la communauté d'agglomération rémoise pour repenser son développement futur. Parallèlement, nous lancerons également un Agenda 21, un Plan climat et diverses actions. Il s'agit d'un **grand projet urbain, qui englobe tout les composants d'une ville** ; urbanisme, sécurité, culture, etc. **Il s'agit en fait de repenser la ville de demain.**

Outre ces réflexions structurantes, Reims Métropole a mis en place une palette d'outils pour favoriser la prise en compte du développement durable et de l'environnement sur son territoire. En matière de construction et d'aménagement, nous avons ainsi **élaboré un label « Reims Métropole développement durable », en liaison avec l'ensemble des acteurs de la construction et de l'aménagement** : maîtres d'ouvrage, offices logeurs, promoteurs privés, maîtres d'œuvre, entreprises, organismes de certification, chambres professionnelles... Ce label procède d'une double démarche. Si le développement durable est au cœur des préoccupations de tous, son application reste compliquée. Ce label aura donc pour vocation de veiller à la transparence et à la lisibilité des différentes opérations, et d'inciter à la prise en compte du développement durable dans les futures opérations d'aménagement public, de construction et de réhabilitation. Nous avons élaboré des critères qui permettront de positionner chaque projet selon son ambition environnementale. Sur la base de ce cahier des charges, les projets seront classés en fonction de leur qualité environnementale et de leur consommation d'énergie, ce qui donnera une parfaite lisibilité de leur ambition environnementale.

Il existe certes déjà des certifications qui permettent de traduire ces éléments mais ce label sera attribué antérieurement aux certifications. Les promoteurs, les aménageurs et les constructeurs qui souhaiteront se faire labelliser devront s'engager par contrat sur un certain niveau d'ambition environnementale, leurs opérations seront labellisés et cette labellisation sera contrôlée au fur et à mesure de la réalisation de l'opération. Cela permettra de mettre en valeur les opérations exemplaires et, pour nos concitoyens, de mieux comprendre les notions de HQE et de développement durable.

Pour toute information

Fimbacte – 12 rue Albert Fririon – 92220 BAGNEUX – Tél : 01 40 92 15 39
expo@fimbacte.com – www.fimbacte.com

UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE BIEN ANCRÉE

Christophe VILLERS

La ville de Reims a toujours favorisé l'environnement dans sa manière de se concevoir. En 1921, la construction, par le Foyer Rémois, de la cité-jardin du Chemin vert en fut un premier signe. La reconstruction d'après-guerre se fit en effet sous une forme durable, ce qui se traduisit à l'époque par la création de cités-jardins. Il semble donc intéressant de renouer avec cette histoire, qui montre que Reims a souvent favorisé l'aménagement durable. Nous avons d'ailleurs choisi de rénover lourdement cette cité-jardin entre 1995 et 2000 car elle nous semble être l'expression même du développement durable, alors que nous avons totalement remodelé d'autres quartiers de Reims, comme le quartier Wilson, qui fait l'objet d'un programme ANRU.

Ce quartier est aussi emblématique pour le Foyer Rémois, les bailleurs et la collectivité, qui y ont investi de manière intéressante. Nous ne nous sommes pas contentés de refaire un quartier de logements ; nous avons aussi réfléchi à ses connexions – par le biais des transports –, à ses écoles, ses commerces, etc. A 500 mètres de la cathédrale, un quartier a donc été reconstruit selon un mode durable et l'on peut dire que Reims possède aujourd'hui un certain savoir-faire dans ce domaine.

Une autre spécificité de Reims est le nombre important de logements locatifs sociaux, gérés par trois grands bailleurs. Il s'agit à mon sens pour la collectivité d'un atout, qui lui permet de s'entourer d'acteurs professionnels ayant une culture de l'innovation et du « bien-faire » ou du « bien-refaire ». Reims est, après Nanterre, la deuxième ville de France pour la densité de logements locatifs sociaux. C'est aussi celle qui bénéficie du cinquième programme national de renouvellement urbain, ce qui traduit à la fois la prégnance du logement locatif social dans la ville et l'engagement des bailleurs à faire muter leurs quartiers pour mieux les reconnecter à la ville, mieux les associer au projet du tramway et améliorer leur performance énergétique. Très peu de villes ont une telle capacité à traduire ainsi leurs orientations dans leurs « gestes » urbains et architecturaux quotidiens.

La présence à Reims d'organismes sociaux forts permet aussi de garantir durablement un parc de qualité. En moyenne, la qualité de l'habitat y est assez intéressante et ce trait de caractère remonte assez loin. On peut le voir comme un atout, qui résulte sans doute d'un maillage étroit avec l'économie locale (architectes, entrepreneurs, etc.). Il y a, derrière ce savoir-faire, une vraie volonté d'innover.

Pierre POSSEME

Tout le monde parle aujourd'hui de développement durable. Je tiens donc à rappeler que la **région Champagne-Ardenne a toujours joué un rôle de leader en matière de HQE (haute qualité environnementale).** Tous les acteurs du bâtiment (architectes, maîtres d'ouvrage, responsables politiques, Fédération du bâtiment, Capeb...) ont d'ailleurs signé une charte régionale visant à aller dans ce sens. Nous avons également mis en place une formation, destinée tant aux entrepreneurs qu'aux architectes ou aux maîtres d'ouvrage, pour que tous ces acteurs parlent bien le même langage.

La perspective de Reims 2020 nous laisse le temps de préparer notre avenir. Au début des années 2000, lorsque nous avons réfléchi à notre avenir à l'horizon de 2015, nous avons imaginé ce qui se passe aujourd'hui. Nous étions conscients qu'il y aurait des problèmes énergétiques et que la meilleure énergie serait encore celle que nous ne consommerions pas. On peut en effet se donner bonne conscience en installant des panneaux solaires partout, mais cela ne sert à rien si l'on ne traite pas auparavant la question de la qualité du bâti.

Une autre question à se poser lorsque l'on réfléchit à **l'habitat de 2020 est de savoir de quelles matières nous disposerons pour la construction.** Le département de la Marne risque en effet de manquer de sable et de gravier d'ici quatre à cinq ans. Il faudra donc les acheter ailleurs et les faire venir à Reims, ce qui peut paraître contradictoire avec les principes de développement durable. Il faut donc réfléchir à de nouveaux matériaux, qui n'ont peut-être pas encore été inventés. La région Champagne-Ardenne a la chance d'avoir un pôle Agro-Ressources performant et à vocation mondiale. **Les professionnels du bâtiment doivent donc imaginer de**

nouveaux matériaux d'origine végétale. Nous devons ensuite faire des efforts pour avoir des matériaux à prix compétitifs répondant aux besoins de la construction.

Nous devons aussi réfléchir à la compétence des acteurs qui nous entourent et nous assurer que tous les salariés de notre région pourront travailler demain. Il faudra également mettre en place des formations. Ces questions sont fondamentales pour l'avenir des entreprises du bâtiment car si nous ne trouvons pas sur place des acteurs suffisamment formés, nous aurons du mal à répondre aux défis de demain.

Je rappellerai enfin que le développement durable repose sur trois critères : la technique, l'économie et l'environnement.

LA PROBLEMATIQUE DE LA DENSIFICATION

Bruno FORTIER

Certains pensent que la France a connu par le passé un urbanisme d'extension un peu « facile » et que la solution passe par la densification des villes. Si l'on s'en tient à ce postulat – qui est celui choisi par les équipes ayant travaillé sur le projet du Grand Paris –, l'équation est très difficile à résoudre. **Densifier des tissus existants** – qui est effectivement une excellente solution – **demande en effet des procédures et des négociations plus longues, parfois des travaux de dépollution. La densification est donc coûteuse** et demande une certaine obstination, y compris financière. A cela s'ajoute le fait que, depuis trente ans, le logement a intégré certaines normes, sur le handicap, les performances acoustiques et thermiques, etc. L'équation économique des opérations est donc très « tendue ».

Contrairement à d'autres pays européens, la France a choisi de résoudre cette équation au détriment des surfaces de logement. La réponse des promoteurs consiste à dire que les familles sont plus petites qu'autrefois et qu'il est donc légitime de construire des T2. Je pense personnellement qu'il convient de rester prudent sur ce point car la typologie des logements se déséquilibre progressivement, au profit des petits logements et des petites surfaces, ce qui ne me semble pas vraiment formidable dans une perspective patrimoniale. **Par ailleurs, bien que bardées de certification, les techniques de construction demandent des réhabilitations de plus en plus rapides**, certains bâtiments ayant des cycles de quinze – voire dix – ans, ce qui semble ahurissant au regard de la qualité des bâtiments anciens qui ne demandent parfois qu'une réhabilitation par siècle.

La réussite du développement durable dépend donc d'une équation compliquée. Nous risquons en outre d'avancer sur des solutions techniques qui seront peut-être démodées dans dix ou quinze ans.

La piste économique évoquée par Monsieur Possémé est capitale – pour prendre un exemple, si les architectes danois peuvent réaliser des fenêtres de grand format avec un triple vitrage, que les architectes français s'interdisent, c'est aussi parce que l'économie du Danemark est différente de celle de la France. Ce débat est extrêmement important. Aujourd'hui, l'arbitrage « secret » de ces pas en avant se fait en effet au détriment des usages.

Christophe VILLERS

Je ne retrouve pas vraiment à Reims les tendances évoquées par Monsieur Fortier. Je crois au contraire que nous avons peut-être tendance à construire toujours plus grand puisque nous avons construit dans les années 2002 et 2003 des T5 de 115 ou 120 m², alors que ceux des années 20 ne faisaient que 54 m². En moins d'un siècle, la superficie des T5 a donc doublé, mais cet exemple purement Rémois n'a pas valeur nationale.

Les immeubles en cours de construction à Reims sur le site de la Douzième Escadre sont des bâtiments basse consommation, extrêmement étanches à l'air, très performants sur le plan énergétique, construits par des entreprises locales. Grâce à cet ancrage local, nous pouvons nous confronter aux pratiques actuellement en cours d'expérimentation en Europe. Les Danois utilisent peut-être des pratiques innovantes depuis plus longtemps que les Français mais nous prétendons nous aussi être innovants en nous orientant vers ce type de construction. **Par cette action, nous entendons concrétiser la volonté des maîtres d'ouvrage de résoudre des problématiques d'énergie et d'environnement**, et, plus généralement, toutes celles qui donneront lieu à de nouveaux textes de Loi à la suite du Grenelle de l'Environnement.

A travers ce projet, nous articulons bien la volonté de la commune de Bétheny, des bailleurs sociaux et des entreprises locales de faire avancer les choses. Cette opération est certes exemplaire mais sa réalisation s'avère plutôt compliquée car nous devons mettre au point des techniques adossées à des réglementations parfois difficiles à mettre en œuvre. Ce qui est sûr, c'est que nous en apprendrons beaucoup de choses. La question sera ensuite de savoir comment nous pourrions, à partir d'un projet de treize logements, généraliser ces techniques sur un terrain de 17 hectares pour y réaliser mille logements. Les entreprises locales sauront-elles répondre à cette demande ? Ce projet sera-t-il viable ?

Tels sont les défis auxquels nous sommes confrontés. Telle est la façon dont nous préparons Reims à devenir une métropole durable. Nous sommes pleins d'ambition, mais aussi pleins de modestie car il s'agit de sujets extrêmement complexes.

LES MODES DE CONSTRUCTION ET LES FORMATIONS DOIVENT EVOLUER

Pierre POSSEME

Je souhaiterais revenir sur les modes constructifs des pays du nord de l'Europe, qui diffèrent depuis très longtemps de ceux de la France. **Dans notre pays, le parpaing – avec son isolation par l'intérieur – a pris beaucoup de place, ce qui nous gêne encore aujourd'hui.** Nous continuons en effet à **suivre le modèle consistant à mettre un « manteau » à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur des bâtiments,** alors que les **Anglo-Saxons et les Scandinaves appliquent depuis très longtemps des techniques d'isolation par l'extérieur.** Je rappelle d'ailleurs que **c'est en région Champagne-Ardenne qu'a été lancée, au milieu des années 90, la brique monomur,** aujourd'hui **très utilisée en Allemagne et dans les pays nordiques.**

Les précédentes réglementations thermiques (2000 et 2005), qui cherchaient à limiter les ponts thermiques, risquaient de mettre à mal beaucoup d'entreprises françaises. Nombre d'entrepreneurs de gros œuvre n'avaient en effet pas intégré ces ruptures thermiques et j'ai réussi, en 2000, à faire surseoir à ce projet pendant cinq ans pour sauver les entreprises de maçonnerie. Il faut donc aller dans le sens de l'innovation mais pas trop vite, sous peine de mettre à mal des pans entiers de l'activité économique. **Il faut faire évoluer les formations et les méthodes de construction,** mais cela demande du temps. **Il ne faut pas non plus réduire la surface des logements,** sous prétexte qu'il n'existe pas de systèmes constructifs assez performants, **car le « bien-vivre chez soi » est une composante du développement durable.**

Premier éco-quartier construit à Bétheny

Jean-Louis CAVENNE

A Bétheny, cela fait huit ans que **je pratique le développement durable sans le savoir.** La cité-jardin construite par la Foyer Rémois a certes été initiée du temps de mon prédécesseur mais nous l'avons accompagnée en améliorant son concept. Nous sommes **très fiers de cet éco-quartier.** Ce **projet, situé sur une ancienne friche industrielle,** constituait un véritable défi. Après quelques années, nous en avons des retours favorables et nous pouvons dire que nous avons relevé ce défi, que ce soit sur le plan de la consommation d'énergie ou de la vie de ce quartier.

Je crois cependant que nous avons **aujourd'hui dépassé le stade des éco-quartiers pour entrer dans une approche environnementale urbaine.** Si l'on n'y prend pas garde, les éco-quartiers risquent en effet devenir des « ghettos de luxe ». **Nous travaillons donc, à travers notre plan local d'urbanisme, à une éco-ville et non plus à de simples éco-quartiers.** Il est en effet important de **penser la ville durable dans son ensemble car on n'habite pas simplement dans une ville, mais on y vit.**

Christophe VILLERS

Je crois qu'il faut **d'abord travailler sur les déplacements.** Le projet de Bétheny a en effet été conçu en 1998 et la place de la voiture n'a sans doute pas été appréhendée comme nous le ferions aujourd'hui. **La place de la voiture, les transports, les déplacements constituent selon moi un axe d'aménagement majeur pour demain,** mais il s'agit aussi de sujets complexes. Pour

Pour toute information

*Fimbacte – 12 rue Albert Fririon – 92220 BAGNEUX – Tél : 01 40 92 15 39
expo@fimbacte.com – www.fimbacte.com*

avoir vécu dans d'autres villes, notamment à Lille et Paris, je peux vous dire par exemple que j'apprécie particulièrement Reims pour sa « qualité de circulation » : les bouchons y sont rares et l'on y trouve toujours une place où stationner. Or il s'agit d'un atout intéressant, en particulier pour les professionnels qui peuvent facilement enchaîner cinq ou six rendez-vous dans une même journée.

J'ajouterais que les maisons construites à Bétheny sont assez performantes sur le plan énergétique. Pour certaines d'entre elles, le budget de chauffage n'est que de cinq euros par an (pour une surface d'environ 100 m²). On peut cependant noter que les économies réalisées sur les postes chauffage ou eau chaude sont souvent réinvesties dans l'achat d'équipements consommateurs d'énergie (ordinateurs, congélateurs, etc.). Alors que nous cherchions à améliorer la qualité du bâti pour alléger les charges, nous avons aussi généré un comportement de surconsommation que nous n'avions pas appréhendé. La construction d'éco-quartiers doit donc, à mon sens, faire l'objet d'un accompagnement « sociologique ».

Quelles sont les grandes évolutions du bâti ?

Pierre POSSEME

Obtenir de bonnes performances énergétiques avec vingt-deux corps d'état est extrêmement compliqué. Il faut donc, dans tout projet, que l'un de ces acteurs joue aussi un rôle de « manager ».

Nous avons beaucoup parlé des constructions neuves, mais notre grand défi sera la réhabilitation du parc existant. On peut certes démolir certains bâtiments pour reconstruire, mais les villes doivent aussi garder leurs « repères », sous peine de perdre de leur âme.

Il faut aussi voir que « l'esprit » du bâtiment va changer. Autrefois, nous vendions des métiers ; demain, nous vendrons plutôt des performances. Les propriétaires de bâtiments anciens nous demanderont de les aider à réduire leur consommation. Les acteurs du bâtiment devront donc travailler ensemble, derrière une entreprise qui présentera une offre globale.

Exemple, à Breuil-sur-Vesle une maison à énergie positive (160 m²) qui, en un an, a consommé pour 240 euros d'électricité et en a revendu pour 2 650 à EDF. Cette maison, entièrement construite en bois et chanvre, est isolée par de la laine de bois. Nous n'avons utilisé que des éco-matériaux, grâce notamment à l'aide de l'Arcad, qui observe et mutualise toutes les expériences menées dans notre région. Je pense que nous pourrions ainsi, petit à petit, éduquer tous les professionnels du bâtiment (artisans, entreprises, architectes, maîtres d'ouvrages...).

Nous avons la chance d'avoir à Reims des maîtres d'ouvrage (Reims Habitat, Le Foyer Rémois, l'Effort Rémois) qui ont toujours accepté l'innovation. C'est peut-être pour cela que nos entreprises l'ont si bien intégrée, même s'il nous reste encore beaucoup de choses à changer. A l'Arcad de montrer l'exemple en étant sensible au projet Reims 2020.

LES ATOUTS DE REIMS « VILLE DURABLE »

Bruno FORTIER

L'éco-réhabilitation des bâtiments existants – partiellement engagée – sera sans aucun doute un enjeu considérable.

Reims est par ailleurs une ville extrêmement dense, où les maîtres d'ouvrage veulent travailler dans une logique de développement durable, mais il reste des points à améliorer. Cette ville possède par exemple en son centre, le long de la Vesle, un paysage très puissant mais invisible, à cause de l'A4. Fort heureusement, cette situation va changer sur les quinze prochaines années. Cette ville, aujourd'hui séparée par le bruit plus que par la circulation, s'en trouvera réunifiée et disposera d'un nouvel espace en son centre. Reste à savoir ce qu'elle en fera et, sur ce point, j'espère qu'elle ne l'urbanisera pas trop vite.

Reims sera encore plus unifiée grâce au tramway et aux lignes de bus à haut rendement. Si l'on pouvait y ajouter de nouvelles haltes ferroviaires, on pourrait en arriver à une

situation de multipolarité sur laquelle les bailleurs sociaux pourraient appuyer leurs opérations. La situation de Reims va donc changer.

Les élus rémois, les bailleurs sociaux et les acteurs économiques nous disent qu'il reste peu de terrains disponibles dans Reims et qu'il faut prévoir des extensions. De grands terrains sont donc mobilisés autour de Reims, avec des extensions « de bric et de broc », sans vision d'ensemble. Le quartier de la gare TGV en est un bon exemple. Il est arrivé dix ans trop tôt, et les esprits ne sont pas mûrs pour en un quartier à programmation brillante. Cette politique d'extension n'est donc pas gérée.

On peut également penser que le centre de Reims, qui est assez beau, pourrait être redynamisé grâce à la recomposition des quartiers. Je pense qu'il faudrait réfléchir à une échelle plus large, pour imaginer des projets urbains pertinents autour du centre et étendre ainsi la centralité de Reims.

Le dernier aspect de votre question est très important mais je n'ai hélas pas de réponse à y apporter. Certains pensent que l'offre foncière de Reims est insuffisante, mais j'observe aussi de tous côtés des zones d'activité qui ne sont peut-être pas assez grandes ni assez attractives. Il y a effectivement là un vrai problème, qui ne trouvera réponse que par des extensions.

Concernant la densité, je serais également tenté de vous donner partiellement raison. La densification est un thème à la mode chez les architectes français, mais je vois mal comment les citoyens pourront l'accepter si l'on ne fabrique que des petits logements. Ils préféreront en effet disposer de logements plus spacieux à l'extérieur de la ville. Cette dynamique de redensification ne pourra donc réussir que si l'on offre une nouvelle qualité aux logements et aux espaces publics qui les entourent.

La France consomme actuellement 60 000 hectares de terres agricoles par an, soit l'équivalent de la moitié d'un département. Ce chiffre est trop élevé et si la France a la chance d'avoir encore beaucoup de terres agricoles disponibles, la situation devient critique dans d'autres pays. Je suis donc favorable à la densification, mais je comprends aussi que certains préfèrent habiter en banlieue si l'on ne trouve en ville que des petits appartements sans intérêt.

François DUPOUY

Je tiens à préciser que nous ne fermons pas des entreprises pour créer des logements à leur place. Dans le contexte actuel, il arrive simplement que certaines entreprises cessent leur activité d'elles-mêmes. Comme l'a souligné Bruno Fortier, Reims Métropole a aussi créé de nombreuses zones destinées à accueillir des entreprises, avec une gamme de prix qui permet à tous, y compris les artisans, de s'y installer.

Je rappelle par ailleurs que **l'une des ambitions de Reims 2020 est aussi d'amener les aménageurs et les maîtres d'ouvrage à réfléchir ensemble pour trouver des solutions économiquement et durablement viables, qui associent zones d'activité, commerces et logements**. Ces questions nous interpellent et nous essayons de les faire avancer dans le cadre de cette démarche.

Pierre POSSEME

Comme son nom l'indique, Reims 2020 vise à préparer la ville de 2020. Il faut donc imaginer ce que sera l'industrie en Champagne-Ardenne en 2020. Et puisque Reims est la « locomotive » de cette région, il est évident qu'elle ne doit pas devenir une ville-dortoir. Si l'on souhaite y attirer des entreprises, il faut donc réfléchir à leur bonne implantation. Pour prendre l'exemple de l'usine AZF à Toulouse, certains se sont étonnés qu'elle ait été construite au milieu des habitations. En fait, elle a été construite dans un environnement désert, mais a peu à peu attiré d'autres activités autour d'elle. Nous devons donc réfléchir aux industries que nous accueillerons, éloigner les plus dangereuses, etc. Nous savons par exemple que de nouvelles entreprises vont être créées autour du pôle de compétitivité IAR ; il faut donc y réfléchir dès maintenant.

Pour toute information

Fimbacte – 12 rue Albert Fririon – 92220 BAGNEUX – Tél : 01 40 92 15 39
expo@fimbacte.com – www.fimbacte.com

Comment concilier densification et activités artisanales ou tertiaires ?

François DUPOUY

Toutes nos réflexions tendent à la polyactivité des zones. Nous voulons refaire une ville de proximité pour que chacun puisse trouver, dans son environnement immédiat, du travail, des services et des commerces, mais cela demandera du temps.

Céline DALVAL, Association nationale des maîtres de chiens-guides

J'aurais souhaité avoir des précisions sur la vie quotidienne dans les éco-quartiers, en particulier pour les personnes handicapées, à mobilité réduite ou vieillissantes. Ces quartiers répondent-ils à des normes d'accessibilité ?

Christophe VILLERS

Il existe effectivement beaucoup de normes de construction qui, si elles sont nécessaires, ne sont peut-être pas suffisantes. Concilier normes de construction, accessibilité, aménagement et développement durable reste en effet un exercice délicat. Votre intervention nous rappelle donc que derrière des termes tels que « développement durable » ou « haute qualité environnementale » se cachent des réalités quotidiennes auxquelles nous devons être particulièrement attentifs.

Jean-Louis CAVENNE

Je rappelle que le projet initial de la cité-jardin du Petit-Bétheny prévoyait des maisons aménagées. Dans les futures constructions, nous avons demandé que tous les appartements soient adaptés aux personnes à mobilité réduite. Nous sommes par ailleurs en train de finaliser un parcours sécurisé qui reliera la cité-jardin aux différents services de proximité. Mais si cela est facile dans un quartier neuf, cela s'avère en revanche plus compliqué dans les quartiers anciens.

De la salle

J'ai été surpris d'entendre Monsieur Fortier dire que l'on ne connaissait pas encore les techniques qui seront utilisées dans dix ou quinze ans. Je pensais en effet que les différentes techniques expérimentées dans le Monde étaient systématiquement comparées, analysées, améliorées, etc.

J'ai par ailleurs entendu dire qu'une Maison du développement durable serait créée à Reims à l'automne prochain. Qu'en sera-t-il exactement ?

Bruno FORTIER

Si nous ne connaissons pas aujourd'hui les produits et les techniques qui seront utilisés demain, c'est parce qu'ils évoluent très vite. Les systèmes photovoltaïques qui apparaîtront dans cinq ans seront peut-être très différents des systèmes actuels. Il existe également des systèmes de récupération de chaleur (dits « double-flux ») qui semblent intéressants mais qui consomment encore plus d'énergie qu'ils ne permettent d'en récupérer, ce qui n'empêche pas les maîtres d'ouvrage de continuer à nous en demander.

La mixité est un autre sujet de fantasme. Beaucoup de **maîtres d'ouvrage souhaitent construire des quartiers – voire des immeubles – mixtes, regroupant commerces, bureaux et logements. Cela paraît intéressant mais les coûts de sortie de ces immeubles sont absolument prohibitifs.** Il faut donc aborder cette **question sous un angle technico-économique.** Chaque cas est particulier et nécessite généralement un **mix de solutions**, mais les technologies les plus puissantes n'apparaîtront sans doute que dans vingt ou trente ans.

En attendant, les **architectes ont tendance à concevoir des immeubles de type « bouteille Thermos ».** Alors que l'architecture environnementale devrait être ouverte à l'environnement, nous avons aujourd'hui tendance à la couper totalement de l'environnement, ce qui peut sembler paradoxal mais tient sans doute au fait qu'elle n'en est encore qu'à sa phase primitive.

De la salle

Tout le monde s'accorde à dire que Reims est une ville très dense. Or vous semblez avoir l'intention de la densifier encore et je me demande comment vous pourrez procéder.

Pour toute information

Fimbacte – 12 rue Albert Fririon – 92220 BAGNEUX – Tél : 01 40 92 15 39
expo@fimbacte.com – www.fimbacte.com

Nous n'avons par ailleurs pas parlé des communes de la périphérie de Reims. Qu'avez-vous prévu pour leur aménagement ?

François DUPOUY

Reims Métropole associe à ses réflexions les communes extérieures à son agglomération. Les maires de certaines d'entre eux font partie du comité de pilotage de Reims 2020 et réfléchissent avec nous à l'avenir du bassin de vie rémois. La seule agglomération rémoise ne constitue en effet pas une échelle pertinente en termes de développement durable. Reims Métropole a par exemple élaboré son Plan climat avec les communes du pays rémois et de la montagne de Reims. Nos réflexions sont donc portées par l'ensemble des communes du bassin de vie rémois.

Pour ce qui concerne par ailleurs la future Maison du développement durable, je vous invite à en discuter avec Monsieur Duvignec, qui est en charge de ce dossier.

IMAGE DE REIMS EN 2020, VOIRE EN 2030

Christophe VILLERS

Des villes telles que Paris, Lille ou Strasbourg sont engagées dans une logique de métropolisation très puissante. J'espère donc que **Reims sera encore lisible sur la carte de France dans quarante ans.**

Je pense aussi que Reims partage un destin commun avec des villes de moyenne taille telles que Laon, Château-Thierry, Soissons, Epernay, Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François ou Sedan. J'espère donc que nous assisterons à l'émergence d'un phénomène de métropolisation qui permettra d'unir cette communauté de destin, dans un dispositif plus abouti qu'aujourd'hui, sur des thématiques et selon des modes qui restent à inventer. **Je suis en effet très attaché à l'idée d'une métropole de 500 000 habitants dans le grand quart nord-Est de la France.**

J'espère par ailleurs que la ville de **Reims se caractérisera**, dans vingt ou trente ans, par des **éléments architecturaux très forts**, à l'image de villes comme Berlin, Barcelone ou Madrid, et qu'elle **saura respecter son histoire tout en étant résolument moderne**. N'oublions pas en effet que Reims est aussi une ville d'histoire. Il faudrait donc imaginer une symbolique qui permettrait de bien « lire » cette histoire.

J'espère enfin que **Reims sera reconnue sur le plan international pour la qualité de sa formation – universitaire et professionnelle**. Si les élus arrivent à nouer des alliances avec les villes voisines, à signifier la modernité de la ville tout en respectant son histoire, à mettre en exergue la richesse que constitue le champagne et à faire reconnaître la qualité de sa formation, mes vœux seront réalisés.

Bruno FORTIER

Reims possède un paysage admirable. Le mix entre paysage et constructions pourrait donc être réinventé. On peut aussi citer les perspectives offertes par le G10 et par la proximité de Paris. Il faut se servir de tout ce que la ville possède pour réfléchir à sa mutation sur les vingt ou trente prochaines années.

Eric QUENARD, Maire-adjoint de Reims, en charge de la politique de la ville et du logement

Je retiendrai trois idées simples de vos discussions.

- **Le Reims de 2020 se prépare aujourd'hui.** Beaucoup de nos concitoyens pensent que cette question ne les concerne qu'à moyen terme. Or tout le travail engagé ces derniers mois dans le cadre de Reims 2020 a pour but de préparer demain, sur la base de réalisations concrètes qui commencent déjà à sortir de terre.
- **Le développement durable est l'affaire de tous** : techniciens, architectes, entreprises, bailleurs, élus... Il ne faut cependant pas oublier que le citoyen est au cœur de cette question. Il s'agit en effet de lui permettre de mieux se déplacer, de mieux vivre dans son logement, de consommer moins d'énergie, etc. Cette préoccupation est déjà largement

partagée par les associations de quartiers et les citoyens doivent eux aussi se l'approprier, ce est précisément l'objet des Rendez-Vous Reims 2020.

- **Le développement durable est souvent vécu comme une contrainte supplémentaire, qui entraîne des surcoûts non négligeables.** Cet aspect est difficilement contestable, mais je crois qu'il **faut aussi le voir comme une chance, comme une prise de conscience,** comme une **volonté d'améliorer à terme notre quotidien et d'inscrire tous nos projets** – d'aménagement, de construction, de transport, etc. – **dans la durée pour préserver notre cadre de vie** est notre planète. Il ne faut pas **non plus oublier que le développement durable ouvre d'importantes perspectives de développement économique pour notre pays.**

Ce Rendez-Vous était le quatrième des sept prévus dans le cadre de la démarche Reims 2020. Je vous donne rendez-vous pour le prochain, qui aura lieu la semaine prochaine en ces mêmes lieux, et qui portera sur la place du commerce dans notre agglomération.